

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVES

Avenue de la Gailloue

32220 LOMBEZ

**PV n° 10-2023**

<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU</b> <b>19/12/2023</b></p>
---

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni le dix-neuf du mois de décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, à la salle des fêtes de St Loube Amades, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, président.

Date de convocation : 12/12/2023	Conseillers communautaires : 47 Conseillers communautaires en exercice : 47 Présents : 37 Votants : 40
<p><u>Présents</u> : DAIGNAN Christian, GRANIER-DEFERRE Denys, BRUMAS RETAILLEAU Véronique, OUSSET Jean-Michel, DANFLOUS Michèle, ESCALAS Fabien, HAENER Roger, CAILLE Marie-Thérèse, GUICHERD Pierre, DAUBRIAC Éric, GATEAU Alain, LACOMME Pierre, LAUZES Sylvain, NAUROY Christian, BROUSSET Lucette, LARRIEU Didier, CARCELES DAROLLES Jacqueline, STEFFEN Michel, SANCERRY Evelyne, DAUBERT Bernard, BEYRIA Bernard, MAGNOAC Sandie, DAROLLES Gilbert, PERIN Claude, ALFENORE Jacques, LEFEBVRE Hervé, DAROLLES-ROUDIE Josette, GREBIL Marlène, MAGNOUAC Christian, VILLATE Didier, GREBIL Marlène, FORTIN Flavie, VIDAL LOZES Bernard, URIZZI Catherine, MAHO Patrick, TENNE Michel, MIMOUNI Jean-Luc.</p> <p><u>Absents ayant donnés procuration</u> : REVEIL Thierry à Bernard DAUBERT, BEYRIA Christine à COT Jean-Pierre, CONSTENSOU Erick à GREBIL Marlène.</p> <p><u>Absents excusés</u> : WORZNIACK Daniel, BOUTINES Michaël, LAREE Guy, BONNEFOI Thierry, LAFFITEAU Alain, DELIEUX Gérard, DAMBIELLE Raymonde, LONG Pierre, PUJOL Emmanuel, LACROIX Michel.</p> <p><u>Absents</u> : ALAUX Josette</p>	
<p><u>Secrétaire de séance</u> : Michel TENNE</p>	

## ORDRE DU JOUR

M. le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour : une décision modificative pour le budget annexe de la zone d'activité de la Pouche. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- 1- ADMINISTRATION GENERALE - Validation du PV de la séance du 27/11/2023**
- 2- ADMINISTRATION GENERALE – désignation d'un représentant au SEBCS**
- 3- FINANCES – France Services – Autorisation de signature d'une convention d'occupation des locaux**
- 4- FINANCES – Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2024**
- 5- FINANCES – VOIRIE – demande de subvention DETR – mise en sécurité voirie – commune de Cazaux-Savès**
- 6- FINANCES - ECOLES – demande de subvention CD32 - Rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire Yves Chaze, restauration scolaire, ALAE et ALSH**
- 7- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :**
  - a- AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : débat sur les ZA des ENR**
  - b- RH – Actions sociales de fin d'année :**
  - c- FINANCES – Pacte financier et fiscal :**
  - d- Questions diverses**

**1- Validation du PV de la séance du 27/11/2023**

Le PV est adopté à l'unanimité.

**2- ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un représentant au SEBCS**

La communauté de communes adhère, au titre des compétences « eau » et « assainissement » au SEBCS. Les statuts prévoient la désignation de 64 délégués titulaires et 64 délégués suppléants. Considérant le décès de Martine Gamot représentante de la CCS pour la commune de Samatan au sein du SEBCS ; il est demandé aux membres du conseil communautaire de procéder à la désignation d'un nouveau représentant.

Considérant la démission de Nicolas NADAL, représentant de la CCS pour la commune de CAZAUX-SAVES au sein du SEBCS

Pour la commune de Samatan, Josette ROUDIE se porte candidat pour être titulaire et Pierre LONG de représenter la CCS en qualité de suppléant.

Pour la commune de Cazaux-Savès, Marie-Gaëlle BOYER s'est portée candidate auprès du conseil municipal de la sa commune pour être représentante suppléante au SEBCS.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- Désigner comme ci-dessous les conseillers communautaires chargés de représenter la collectivité au sein du SEBCS :

COMMUNES	TITULAIRE	TITULAIRE	SUPPLEANT	SUPPLEANT
BEZERIL	SEIGNAN Daniel	PESQUIDOUX Boris	LIMA Emmanuelle	DUCATEL Alexandre
CADEILLAN	GRANIER-DEFERRE Denys	GOULESQUE Patrick	SAINTIGNAN Jean-Marc	MOREAU Marc
CAZAUX-SAVES	VIGEON Nicolas	BRUMAS RETAILLEAU Véro	BOYER Marie-Gaëlle	PERALS Corine
GAUJAC	DANFLOUS Michèle	LÔO Suzanne	GIL Elisabeth	VANDERBECQ Arnaud
GARRAVET	WORZNIACK Daniel	DUTECH Irène	MIETTE Rosette	BOURRAND Julie
ESPAON	BOUSQUET Patrick	CAPELLO Jérôme	OUSSET Jean-Michel	MORSELLI Nadine
LABASTIDE-SAVES	REVEIL Thierry	NIETO Valérie	MIAMI Patricia	TALBOT Claire
LAYMONT	MARTIN André	GAUDOUX Isabelle	RAMDANE Aline	SAINT-SERNIN Alexis
LOMBEZ	HAERNER Roger	GUICHERD Pierre	DAUBRIAC Eric	BEYRIA Christine
MONBLANC	BEI Marcel	PELISSIER J-Jacques	TARDY Guillaume	SERIE Corinne
MONTADET	LACOMME Pierre	BARBAOUAT M-France	SANCET Guy	CHAUBET Serge
MONTAMAT	LAUZES Sylvain	TAJAN Colette	DARRE Stéphane	BATIOT Benjamin

MONTEGUT-SAVES	NAUROY Christian	DAUTRIAT M-Christine	WOJNAROWICZ Synthia	LAUNAY Steven
MONTPEZAT	BROUSSET Lucette	DOMEJEAN Cédric	LAREE Guy	GESTA Claude
NIZAS	AYMONNIER Fabrice	VIGNAUX Lilian	DEGUINET Mathias	CHASBOEUF M-Dominique
NOILHAN	LADET Frédéric	BOURDA Isabelle	BACQUE Françoise	COUEILLES Danièle
PEBEES	SCHINDLER Gérard	WITTWER Inga	SIMON Guillaume	STEFFEN Michel
PELLEFIGUE	PASSOTTI Yannick	DIANA M-Thérèse	PERSOGLIA Michel	SANCERRY Evelyne
POLASTRON	ZANITONI Bernard	MOURES J-Philippe	VETILLARD Laurence	SEMONT J-Pierre
POMPIAC	MARESTAING J-Marc	VELASQUEZ José	CARSALADE David	ANDUZE Samuel
PUYLAUSIC	LACAZE Thierry	ESPARBES Lionel	FEUILLET Patrice	BEYRIA Bernard
ST-ANDRE	CUGNO Joanna	DEROUALLE Laetitia	DESPIAU Alain	DESTEFANI Maxime
ST-LIZIER	DAMBIELLE Raymonde	CARRERE Mathilde	LASSUS J-Pierre	LAIRLE Sabine
ST-LOUBE	PERIN Claude	BELARD Patrick	MALAN Patrick	SEGARRA Luc
ST-SOULAN	ALFENORE Jacques	GUILLEMPEY Olivier	LIZAUTE Laurence	ABADIE J-Claude
SABAILLAN	DAMAS Bruno	VISCARDI Daniel	GRANIER Alain	ESTEBE Nathalie
SAMATAN	CONSTENSOU Erick	ROUDIE Josette	Pierre LONG	VILLATE Didier
SAUVETERRE	LOZES Bernard	BISSARO Serge	BARRAU Philippe	DABEAUX Pierre
SAUVIMONT	LACROIX Michel	BLONDES José	SAINTE-LARY Christophe	CASTEX Elvire
SAVIGNAC-MONA	GAYCHET J-Claude	PASQUIER Michel	MAHO Patrick	BREIL LACASSAGNE Eliane
SEYSSES-SAVES	MARTRE Francis	MASSARIN Philippe	TENNE Michel	FERNANDEZ Véronique
TOURNAN	HAAG Yannick	DELAVault Benjamin	COUSTELLIE Vincent	SIMONATO Cédric

**3- ADMINISTRATION GENERALE – France Services – Autorisation de signature d’une convention d’occupation des locaux**

Suite à la reprise en régie de la gestion de la maison France Services, une convention doit être établie avec la mairie de Samatan pour la mise à disposition de locaux. La redevance s’élève à 614.60 € par mois.

**Il sera demandé aux membres du conseil communautaire d’autoriser un vice-Président à signer cette convention d’occupation des locaux avec la mairie de Samatan.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- D'autoriser un vice-président à signer la convention d'occupation des locaux avec la mairie de Samatan nécessaire au fonctionnement de la maison France Services

4-	<b>FINANCES – Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2024</b>
----	--

Les dispositions de l'article L1612.1 du Code des Collectivités Territoriales donnent aux collectivités la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2024.

Cette opération permet d'éviter de perturber le fonctionnement de la communauté de communes du Savès.

	Crédits ouverts 2023 : BP + DM	Déduction RAR 2022	Montant à prendre en compte	25%
<b>Chapitre 20</b>	720 000 €	- 400 000 €	320 000 €	80 000 €
Art 2031				75 000 €
Art 2033				2 000 €
Art 2051				3 000 €
<b>Chapitre 204</b>	70 000 €	/	70 000 €	17 500 €
Art 2041583				17 500 €
<b>Chapitre 21</b>	3 610 000 €	-3 362 357,86 €	247 642,14 €	61 910,54 €
Art 21571				10 000 €
Art 21731				41 910,54 €
Art 2188				10 000 €
<b>Total</b>			637 642,14 €	159 410,54 €

**Mr le Président propose aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) avant le vote du budget 2024.**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- D'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent avant le vote du budget 2024.

<b>5- FINANCES – VOIRIE – demande de subvention DETR – mise en sécurité voirie – commune de Cazaux-Savès</b>
--

La subvention DETR en matière de sécurité routière est définie pour des travaux de voirie nécessaires à améliorer la sécurité des usagers.

Le service voirie de la communauté de communes du Savès propose une mise en sécurité d'une partie du talus bordant la voie communale n°2 lieu-dit route des Paguères via des enrochements.

Ce talus se situe à la sortie de la commune de Cazaux-Savès sur la voie communale n°2 lieu-dit route des Paguères.

Cet aménagement concerne le domaine public communal. La commune a délégué la compétence voirie à la communauté de communes du SAVES. A ce titre, c'est la communauté de communes qui assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le talus retient une terre agricole qui surplombe la voie.

De l'autre côté de la voie plusieurs maisons d'habitations sont menacées par des coulées de boue.

L'objectif des travaux est la mise en sécurité de la voie et notamment :

- Le renforcement du talus retenant le terrain agricole grâce à un enrochement drainé
- Limiter les éboulements du talus et les coulées de boue

**Le plan de financement prévisionnel des travaux est le suivant :**

Coût total des travaux : 10 295 € HT

Montant de la subvention DETR : **30% soit 3 088.5 €**

Autofinancement : le solde, **70% soit 7 206.5 €**

**Le Président demande donc aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR) dans le cadre de ce projet de mise en sécurité routière.**

Le conseil communautaire à l'unanimité décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- D'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat (DETR) dans le cadre de ce projet de mise en sécurité routière.

**6- FINANCES – ECOLES – demande de subvention CD32 - Rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire Yves Chaze, restauration scolaire, ALAE et ALSH**

Le Président rappelle que le projet concerne la réhabilitation des bâtiments scolaires (écoles maternelle et élémentaire), périscolaires (ALAE et ALSH) et de la restauration scolaire en totalité.

Le coût prévisionnel des travaux a été arrêté à 7 271 000 € HT.

Le coût prévisionnel de la maîtrise d'œuvre est d'environ 993 000 € HT.

Le coût prévisionnel des études est de 150 000 € HT.

Soit un total de 8 414 000 € HT (hors école provisoire).

La subvention du CD32 est découpée en deux dispositifs sur deux années.

Il convient de déposer le deuxième dispositif au titre de l'année 2024 pour un montant de 150 000 €.

**Il sera demandé aux membres du conseil communautaire d'autoriser le Président à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental du Gers au titre de l'année 2024 dans le cadre du projet de rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire, restauration scolaire, ALAE et ALSH.**

Dépenses prévisionnelles restructuration groupe scolaire			
	Opé*	Décomposition du projet	Montant (€HT)
Restructuration groupe scolaire	1	Rénovation énergétique, accessibilité et désamiantage	1 421 000 €
	2	Restructuration et mise aux normes des écoles Yves Chaze (écoles)	2 490 000 €
	3	Restructuration et mise aux normes des locaux de l'ALAE et ALSH	1 529 000 €
	4	Restructuration et mise aux normes de la restauration scolaire	1 831 000 €
	5	MOE	993 000 €
	6	Etudes	150 000 €
		<b>TOTAL €HT hors école provisoire</b>	<b>8 414 000 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles portant sur la restructuration groupe scolaire</b> (hors école provisoire relevant du fonctionnement)						
Dispositif de financement	Assiettes de l'aide		Aide sollicitée			
	Opération concernée	Montant assiette	Montant de l'aide (€)	% de l'assiette éligible	% du projet hors école provisoire	Acquis
DETR 2023	1,2,3,4,5,6 – 1e tranche	3 526 088 €	1 763 043,75 €	50,00%	20,95%	Oui
DETR / Fonds vert 2024	1,2,3,4,5,6 – 2e tranche	3 466 913 €	1 733 456,25 €	50,00%	20,60%	Non
DETR 2025	1,2,3,4,5,6 – 3e tranche	1 421 000 €	600 000,00 €	42,22%	7,13%	Non
DSIL 2023	1,2,3,4,5,6	8 414 000 €	1 000 000,00 €	11,88%	11,88%	Non
CAF (2022)	3,5,6	1 769 030 €	300 000,00 €	16,96%	3,57%	Oui
CD32 (F2D 2023 - Réno Energétique)	1	1 166 000 €	150 000,00 €	12,86%	1,78%	Oui
CD32 (F2D 2024 - Restauration)	4	2 082 460 €	150 000,00 €	7,20%	1,78%	Non
ADEME	Géothermie (sonde + PAC primaire)	280 350 €	83 000,00 €	29,61%	0,99%	Non
FEDER OS2 - Géothermie	Géothermie (sonde + PAC primaire)	280 350 €	- €	0,00%	0,00%	Non
FEDER OS 5 - ALSH	1,3,5,6 (sans géothermie lié à ALSH)	1 405 859 €	275 000,00 €	19,56%	3,27%	Non
Région Accessibilité et Réno Energ	1	1 421 000 €	100 000,00 €	7,04%	1,19%	Non
Région Transition alimentaire	4	2 082 460 €	310 000,00 €	14,89%	3,68%	Non
Agence Eau - Gestion intégrée de l'eau	1,2,3,4	195 495 €	97 747,50 €	50,00%	1,16%	Non
Agence Eau - Economie et efficacité	1,2,3,4	55 950 €	39 165,00 €	70,00%	0,47%	Non
<b>Total aides</b>			<b>6 601 412,500 €</b>		<b>78,46%</b>	
<b>Autofinancement € HT</b>			<b>1 812 587,500 €</b>		<b>21,54%</b>	

**Le Président demande donc aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental du Gers (F2D), au titre de l'année 2024, dans le cadre du projet de rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire, restauration scolaire, ALAE et ALSH.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants	Pour	Contre	Abstention
40	40	0	0

- Autorise le Président à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental du Gers (F2D), au titre de l'année 2024, dans le cadre du projet de rénovation et restructuration, mise aux normes et aménagement des écoles maternelle et élémentaire, restauration scolaire, ALAE et ALSH.



**7- FINANCES – Budget annexe La Pouche II - Décision modificative n°1**

Le Président rappelle que la fin de l'année approche et des écritures doivent être passées afin d'ajuster les crédits d'un chapitre budgétaire à un autre. En effet, des prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui votent des décisions modificatives.

Suite à la vente de deux parcelles, il est demandé aux membres du conseil communautaire de voter une décision modificative n°1 concernant le BA ZAE de la Pouche afin de pouvoir passer des écritures d'ordre suite à la cession des terrains et enregistrer les variations de stocks.

32213 Code INSEE	Communauté de Communes du Savès BUDGET ZONE ACTIVITE LOMBEZ LAPOUCHE II	DM n°1 2023
---------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

DM n°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-71355-0 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-3555-0 : Terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

**Il est demandé aux membres du conseil communautaire d'adopter la décision modificative n°1 du budget annexe ZAE la Pouche telle que présentée ci-dessus.**

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Votants 40	Pour 40	Contre 0	Abstention 0
---------------	------------	-------------	-----------------

- D'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus
- De charger le Président de la notification de cette décision au Trésorier d'Auch et de l'exécution de la présente délibération

**8- INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES :**

**a- AMENAGEMENT et DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE : débat sur les ZA des ENR**

- ⇒ Report de la date limite du 31/12/2023 au 31/01/2024 : il est proposé de repousser le débat prévu sur ce Conseil communautaire en janvier 2024.
- ⇒ Il est demandé à toutes les communes d'envoyer leur délibération avant le 12/01/2023.

**b- RH – Actions sociales de fin d'année :**

- ⇒ Colis de fin d'année : Esprit Foie Gras à Montégut-Savès (3 760 €)
- ⇒ Décision 2023-03 du Président fixant la liste des commerçants participant à l'opération « bons d'achat » de la manière suivante :

Activité	Enseigne	Adresse	Commune
Restauration	Le CAZAL'AISE	2, rue de la Guimbarde	CAZAUX
Horticulture	LES SERRES DU BARRAQUE	Lieu-dit Baraque	LAYMONT
Fleuriste	HELIOS MAGASIN FLEURS	23 place du 8 MAI 1945	LOMBEZ
Boulangerie	PELLIS	32 bd des Pyrénées	LOMBEZ
Boulangerie	MORANA	25 avenue du Maquis de Meilhan	LOMBEZ
Commerce alimentaire	Charcuterie IDRAC	Boulevard des Pyrénées	LOMBEZ
Producteur	PAST'AQUI	2680, route d'Espaon	LOMBEZ
Commerce alimentaire	Au Jardin de la Save	ZA La Pouche	LOMBEZ
Restauration rapide	LE GURHOS PIZZA	14 boulevard des Pyrénées	LOMBEZ
Restauration	CHEZ MAME	8 place de la Cathédrale	LOMBEZ
Restauration	La TANIÈRE	3 route de Samatan	LOMBEZ
Restauration	PIZZERIA Gabinelli	Intermarché – La Ramondère	LOMBEZ
Restauration	O RESTO DU COIN	34, avenue du maquis de Meilhan	LOMBEZ
Commerce de bricolage	WELDOM LOMBEZ	23 avenue du maquis de Meilhan	LOMBEZ
Commerce presse	CALIPRESSE	24 boulevard des Pyrénées	LOMBEZ

Coiffure	COIFF&MOI	Avenue du Maquis de Meilhan	LOMBEZ
Coiffure	EVOLU-TIF	19 bld des Pyrénées	LOMBEZ
Coiffure	LE SALON PAR CAMILLE	27 avenue du Maquis de Meilhan	LOMBEZ
Opticien	DE PIZZOL	ZA la Pouche Est	LOMBEZ
Habillement	PLACE DEMARKE	Intermarché LA RAMONDERE	LOMBEZ
Commerce de la chaussure	CHAUSSURES DU CHÂTEAU	ZA La Pouche Est	LOMBEZ
Soins de beauté	LE JARDIN DE FLORE	ZA La Pouche	LOMBEZ
Soins de beauté	INSTITUT GUINOT	Bd des Pyrénées	LOMBEZ
Salon de tatouage	Piqueur Public	1, route de Samatan	LOMBEZ
Commerce décoration	MES CURIOSITES	14 boulevard des Pyrénées	LOMBEZ
Horticulture	BARLAN Christian	Route de Toulouse	LOMBEZ
Producteur	FERME DE LA COUNON	375 D119	MONBLANC
Producteur	ESPRIT Foie Gras	En Sabailan	MONTEGUT
Producteur	HORION Sébastien	Chemin du Haho	NOILHAN
Producteur	SARTORI Nadège	Route de Cazaux	NOILHAN
Restaurant	LA MAISON DESPOUES	911 route de Montadet	PUYLAUSIC
Producteur	MONGEZ-MOI	647, chemin du Monge	PUYLAUSIC
Producteur	LES CABAS DE SANDIE	Lieu-dit Lagreoula	SABAILLAN
Restauration	AU PETIT CREUX	6, rue du Pradel	SAMATAN
Restauration	LE MARSHALL D'EN FACE	Place du marché	SAMATAN
Restauration	LE POKE	15 place du 8 Mai 1945	SAMATAN
Restauration	LE RAV'NAL	2 rue du Pradel	SAMATAN
Restauration	PIZZA STREET	2 route de St Soulan	SAMATAN
Restauration	LA BELLA MARIA	1, rue du coin du sac	SAMATAN
Restauration	Au CANARD GOURMAND	Lieu-dit la Rente	SAMATAN
Restauration	Le Pai Thaï street Food	<u>6 r Belleforest</u>	SAMATAN
Commerce alimentaire	MAISON PUNTIS	Route de Toulouse	SAMATAN
Commerce alimentaire	LA FERME LACASSAGNE	11 rue du Maquis Raynaud	SAMATAN
Commerce alimentaire	LES FLEURONS DE SAMATAN	11 place des Halles	SAMATAN
Commerce alimentaire	Pauline LAFFAURE	Route de l'Isle Jourdain	SAMATAN
Boulangerie	Les délices de la Fontaine	7, place de la Fontaine	SAMATAN
Boulangerie	Le Fournil de la Save	Lieu-dit La rente	SAMATAN
Boulangerie	LE PUIT D'AMOUR	6 place de la Fontaine	SAMATAN
Commerce de la chaussure	CHAUSSURES DOMANI	1 place des Cordeliers	SAMATAN
Habillement	OIHANA M. - CZAJA SYLVIE	2 rue du Coin du Sac	SAMATAN
Habillement	SAM – La Fripouille	3, place de la Fontaine	SAMATAN

Artisan fleuriste	AU DELPHINIUM	6 bld des Castres	SAMATAN
Bijouterie	L'ECRIN DE SAMATAN	1 rue des Comtes du Comminges	SAMATAN
Commerce de détail spécialisés divers	CHAUCHE DECORATIONS ET EMOTIONS	Place des Halles	SAMATAN
Commerce bricolage	CHAUCHE	Place des Halles	SAMATAN
Coiffure	DOMI COIFFURE	7 boulevard des Castres	SAMATAN
Librairie	La librairie Buissonnière	10, avenue de Lombez	SAMATAN
Soins de beauté	INSTITUT BERGAMOTE	4 B rue du Pradel	SAMATAN
Soins de beauté	AU COMPTOIR DES MISTINGUETTES	Route de Lombez	SAMATAN
Soins de beauté	INESSE SAVON	5 rue du Coin du Sac	SAMATAN
Pizzeria		985 Impasse Embourrouil	SAUVETERRE
Commerce alimentaire	Camajou Christophe et Hélène	Boué	TOURNAN

**c- FINANCES – Pacte financier et fiscal :**

- ⇒ **Restitution des travaux des différentes commissions**
- ⇒ **Orientations prises par la commission finances**
- ⇒ **Suite à donner**

M. le Président remercie les élus et les équipes qui se sont mobilisés sur les 14 réunions de commissions qui se sont déroulés sur les 3 derniers mois autour de la problématique budgétaire et financière.

Jean-Pierre Cot rappelle que ce travail a permis de dégager 130 000 € d'économie nette pour le budget de la communauté de communes mais qu'il ne sera pas possible d'aller au-delà.

La commission finances a validé le principe d'une augmentation de fiscalité pour 2024 et le principe d'une enveloppe, dont les critères sont à déterminer, d'environ 160 000 € de participations communales.

En effet, la communauté de communes a deux exercices budgétaires complexes à « passer ».

Les éléments travaillés au cours de ces 3 derniers mois ont été transmis à KPMG pour que la prospective 2024/2026 soit remise à jour et qu'une proposition de pacte financier et fiscal puisse être soumise au conseil communautaire. Le débat n'est pas clos, ce sera au conseil communautaire de se prononcer.

**d- Appel à candidature :**

Depuis plus de 1 an, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec la CC organise dans la salle de réunion de la CC des points d'accueil d'information (PAI) et points d'accueil transmission (PAT).

Ces temps d'accueil ont lieu le matin, la salle de réunion étant généralement prise l'après-midi.

La chambre d'agriculture a remarqué nos permanences dans nos locaux rassemblent moins de personnes que les autres permanences qui sont le vendredi après-midi.

Elle souhaiterait un autre lieu pour tester le vendredi après-midi pour quelques mois et voir la fréquentation est meilleure.

Pour les Points Accueil Installation, il s'agit de RDV en collectif. Une salle pouvant accueillir 10 personnes est suffisante. L'idéal serait une commune au Nord de Lombez.

Enfin, il faudrait que la salle soit facilement accessible et prête pour le début de leur réunion.

Si des communes sont intéressées, elles peuvent en faire part ou contacter Corentin Janotto ([corentin.janotto@ccsaves32.fr](mailto:corentin.janotto@ccsaves32.fr)).

## e- Questions diverses

### ✓ **Sictom Sud-est :**

Josette Roudié demande s'il est possible de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil communautaire les problématiques liés aux dysfonctionnements du SICTOM.

Elle explique que, pour la commune de Samatan, il y a 22 aires de conteneurs qui ne sont pas régulièrement nettoyées voir pas du tout, et qu'il y a une pétition sur un quartier.

M. Lefebvre explique que le Président du Sictom sud-est a adressé le 5 octobre 2023 un courrier à tous les maires des communes de la CC du SAVES leur demandant de procéder à l'enlèvement des déchets déposés sur les sites de collecte.

Le Président de la CCS lui a répondu le 23/10/2023 (copie du courrier envoyés à toutes les communes) que :

- La collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés est une compétence intercommunale déléguée au SICTOM, et que la CCS aurait dû être la destinataire de ce courrier en lieu et place des communes,
- La création et l'entretien des sites de collecte ne peuvent être à la charge des communes, ni de l'EPCI mais relève de la compétence du SICTOM Cela avait été notifié en 2014 au SICTOM par la Préfecture.

M. Lefebvre rajoute que le Président du Sictom n'a pas fait de réponse à ce courrier et n'a pas proposé de rencontre pour aborder ces difficultés. Il précise également qu'aucun maire n'a fait de retour suite à la réception de ce courrier.

Plusieurs communes soulignent qu'effectivement la situation s'aggrave (dépôts de déchets à même le sol, d'encombrants...) et que les agents du SICTOM ne ramassent pas. Cela engendre des problèmes d'hygiène et de salubrité publique.

M. Lefebvre, propose que tous les maires qui font ce constat puisse se faire connaître auprès des services de la CCS pour rédiger et signer un courrier commun.

### ✓ **Opération « nids d'hirondelles »**

Un travail de recensement des nids d'hirondelles va être mené sur le territoire.

Une campagne sera proposée sur une durée limitée (2/3 semaines).

Les maires seront informés par mail.

### ✓ **Déclaration « catastrophe naturelle »**

Suite à la visite de M. le Préfet fin octobre, le problème de non reconnaissance en catastrophe naturelle avait été soulevé. Fabien Escalas a obtenu un rdv à ce sujet à la Préfecture (le jeudi 28/12/2023) et propose à des maires intéressés par la problématique de l'accompagner.

La séance est levée à 20h35.

Hervé LEFEBVRE  
Président

Michel TENNE  
Secrétaire de séance